

MAIRIE  
DE  
**BASSE – RENTGEN**  
57570



**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du 10/10/2016 à 19H30**

**Présents** : MM : DELION - OESTREICHER - MASSON - GONAND -  
MMES: WINTERRATH - HEMMER - DUMAS - SCHWARTZ

**Absent avec excuse** : MME REYROLLE (procuration à Mme WINTERRATH) –  
M. : HAGEN (procuration à M. GONAND).

**Secrétaire de séance** : Mme DUMAS

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane,  
Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 19/09/2016 (**point N°2**)

**Point N°3**

**Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du P.L.U.**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36, L.153-37, L.153-40, L.153-45, L.153-47 et L.153-48,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BASSE-RENTGEN, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2011,

Vu l'arrêté municipal en date du 20 septembre 2016 engageant une procédure de modification simplifiée du PLU conformément aux dispositions des articles L.153-37 et L.153-45 du Code de l'Urbanisme,

Vu le dossier de projet de modification simplifiée du PLU,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé des motifs et le cas échéant les avis des personnes publiques associées, sera mis à disposition du public pendant un mois dans les conditions lui permettant de formuler ses observations,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

• **DECIDE** de retenir les modalités suivantes de mise à disposition du public du projet de modification du PLU :

- Le dossier de modification du PLU sera mis à disposition du public en Mairie pour une durée d'un mois, du 7 novembre 2016 au 7 décembre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Pendant cette durée, un registre sera ouvert en Mairie afin de recueillir les observations du public.

- Un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification du PLU sera affiché en Mairie et aux autres endroits habituels d'affichage sur le ban communal, sur le site internet de la Mairie, ainsi que dans le journal "Le Républicain Lorrain".

et de charger Madame le Maire de la mise en œuvre de ces modalités

#### **Point N°4 – Subventions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **donne** son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 100 € à l'A.P.E.I. de Thionville au titre de 2016, dans le cadre de l'opération "brioches de l'amitié".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **donne** son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 100 € à l'Association APOLO J - Comité du Nord Mosellan, au titre de 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

➤ **donne** son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 100 € au Secours Populaire Français suite au séisme qui a frappé l'Italie le 24 août dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

➤ **donne** son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 100 € à la S.P.A.- Refuge de Thionville, au titre de 2016.

#### **Point N°5 - Divers**

##### **Sécurité routière**

Suite à différentes plaintes concernant la sécurité routière dans le village, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de se réunir un samedi matin afin de faire un état des lieux sur place et voir quelles solutions peuvent être envisagées pour remédier à la situation.

##### **Mise en place du dispositif « voisins vigilants »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **donne** son accord pour la mise en place du dispositif "Voisins Vigilants" moyennant un abonnement annuel d'un montant de 333,33 € H.T.

**Devis panneaux « voisins vigilants »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** le devis d'un montant de 225,00 € H.T. présenté par "Voisins Vigilants" relatif à l'achat de panneaux supplémentaires nécessaires à la mise en place du dispositif.

**Défilé de la Saint Nicolas**

La commune d'EV RANGE organise un défilé à l'occasion de la St Nicolas et souhaite associer la Commune de BASSE-RENTGEN. Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe et demande à Madame le Maire de réunir de plus amples renseignements sur l'organisation de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 12/10/2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 10/10/2016.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

